

SAINT-BLAISE

LES CHAUDERONS

2x NON le 10 juin prochain!



Ex-professeure HES en travail social, Dominique Quiroga est aujourd'hui une retraitée active qui partage son temps entre musique, théâtre et plusieurs engagements associatifs, ainsi que ses petits-enfants à qui elle a à cœur de transmettre son amour de la nature et des animaux.

Pour le bien de tous, vraiment?

A Saint-Blaise, nous allons voter sur un double référendum contre la modification du règlement régissant les constructions pour permettre un projet immobilier aux Chauderons.

Rappelons-nous un peu l'historique:

• En 1998 le secteur des Chauderons est dézonné afin d'offrir des possibili-

tés « aux enfants de Saint-Blaise », selon les dirigeants de l'époque.

• En 2006-2007 la commune promet de n'en permettre le développement que si une nouvelle route est construite.

• En 2013, plus de nouvelle route, mais un projet d'habitat groupé et maisons individuelles, qui toutefois respectait les gabarits du règlement d'aménagement.

• En 2017, on fait sauter les règlements pour un projet de villas-terrasses hyperluxueuses sur près de 2/3 et des immeubles de 15m presque aussi chers, pour les « bons contribuables ».

Et ce bétonnage serait pour le bien de tous, vraiment ? Les tenants du projet justifient la construction d'immeubles en se retranchant derrière une directive cantonale de densification des zones à bâtir existantes. Une volonté de densification existe certes, mais elle est conditionnée par le Plan Directeur Cantonal qui nous dit précisément que « La valorisation des réserves existantes bien localisées et création des nouvelles capacités (habitat, emploi) doit se faire en priorité dans les zones centrales de l'agglomération et les centres de localités, dans le tissu déjà largement bâti et/ou sur les terrains libres bien localisés et desservis par les TP » (fiche U11). La priorité est donc clairement de densifier les centres et les abords des dessertes de transports publics, et non pas une périphérie éloignée et située en pleine zone naturelle!

Ce qui est sûr par contre, c'est qu'ériger de grandes villas-terrasses et des appartements surélevés et luxueux rapporte bien plus de bénéfices à un promoteur que des constructions à faible densité. Comment dans ces conditions ne pas voir des objectifs purement commerciaux derrière les changements de règlement qui nous sont aujourd'hui soumis ? **Moi en tout cas le 10 juin, je voterai Non et Non!**